

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 10 octobre 2020 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2015 portant nomination, notamment, de Mme Sylviane MIROUX à la 1^{re} classe du corps du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 portant suppression de la mission « Organismes concourant aux recettes de l'État » et modification des attributions de missions du contrôle général économique et financier,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Sylviane MIROUX, contrôleur générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du contrôle général économique et financier, à compter du 10 octobre 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 10 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE